



Compte rendu de la réunion du Conseil Municipal 08 juillet 2019

Le 8 juillet 2019 à 20h30, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni à la Salle du Conseil Municipal, en séance publique ordinaire, sous la présidence de Monsieur Franck GUÉGUÉNIAT, Maire.

Présents :

Messieurs, Jean DAIREAUX, François BUSNEL, Jacky LEDEUIL, François VALLÉE,

Mesdames Marielle DIVIER, Sylviane LETELLIER, Marie CHAPUIS, Elisabeth JAMES, Anne-Gaëlle LEVERRIER, Julia LOUIS-KATZ, Brigitte QUINIOU, Hélène GUÉGUÉNIAT.

Absents excusés :

M. Christian GIRARD n'a pas pu se joindre à la réunion et n'a pas donné de pouvoir.

M. Alain LEMÉNOREL a donné pouvoir à Mme Sylviane LETELLIER

M. Xavier DOSSEUR a donné pouvoir à M. Jean DAIREAUX

M. Simon JARAIE a donné pouvoir à M. Franck GUÉGUÉNIAT

Mme Véronique MIKALEF-TOUDIC a donné pouvoir à Mme Hélène GUÉGUÉNIAT

Secrétaire de séance : Madame Marie CHAPUIS a été désignée secrétaire de séance

Date de convocation : 26 juin 2019
Nombre des Conseillers Elus : 18
Conseillers Présents : 13
Conseillers Votants : 17

La séance est ouverte à 20h30

Monsieur le Maire donne lecture du procès-verbal du dernier conseil municipal en date du 18 juin 2019. Celui-ci est adopté à l'unanimité.

1 Avis de la commune sur le programme local de l'habitat 2019 - 2024

Le programme local de l'habitat 2019-2024 a été arrêté par le conseil communautaire de Caen la mer, le 23 mai 2019.

Le projet de Programme Local de l'Habitat (PLH) 2019/2024 comprend :

- Un diagnostic sur le fonctionnement des marchés immobiliers locaux et les conditions d'habitat.
- Un document d'orientations énonçant les enjeux et objectifs du programme.
- Un programme d'actions détaillé pour l'ensemble du territoire.
- Un cahier de programmation, déclinant les objectifs quantitatifs du programme d'action par type de territoire.

Le projet est désormais soumis pour avis aux conseils municipaux, conformément à l'article R302-9 modifié par décret n° 2009-1679 du 30 décembre 2009. Faute de réponse dans un délai de deux mois, l'avis est réputé favorable.

Les enjeux auxquels ce nouveau P.L.H devra répondre peuvent être énoncés comme suit :

- Répartir l'offre de logements en cohérence avec les projets de développement et le niveau d'équipement des communes, composant l'armature urbaine.
- Assurer une production équilibrée entre le logement neuf et la requalification du parc existant, au service du développement de Caen la mer (économique et démographique).
- Produire du logement à prix abordable tant en locatif qu'en accession à la propriété pour répondre aux besoins des familles aux revenus modestes et intermédiaires, principalement sur les centres urbains.

Toutes les communes ont été associées aux différentes phases de la démarche d'élaboration du P.L.H, ainsi que tous les acteurs du logement du territoire.

Le P.L.H se décline en quatre grandes orientations, elles-mêmes déclinées en 19 fiches actions, détaillées dans le programme d'actions :

- Orientation 1 : inscrire le P.L.H dans une démarche prospective en matière de production de logements ;
- Orientation 2 : veiller à l'attractivité et à la qualité des parcs existants,
- Orientation 3 : proposer des logements adaptés aux besoins des habitants en organisant la mixité et les parcours résidentiels,
- Orientation 4 : renforcer les dispositifs de gouvernance et les outils de mise en œuvre du P.L.H.

Monsieur le Maire présente les données quantitatives requises pour la commune et notamment en partie imposées par le SCOT ; ce dernier prescrit la construction de 52 000 logements sur 20 ans ce qui représente 2067 logements par an à l'échelle de Caen la mer à répartir entre les communes.

Les communes ont été réparties suivant 17 critères et la commune d'Epron se situe en pôle de couronne urbaine et doit atteindre un objectif annuel de 96 logements neufs par an avec une densité minimale de 35 logements à l'hectare.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité,

- approuve les objectifs arrêtés par la délibération du 23 mai 2019 de la Communauté Urbaine Caen la mer dans le cadre du Plan Local de l'Habitat 2019-2024 ;
- Charge Monsieur le Maire des démarches liées à cette délibération.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

2 Avis sur la révision n°1 du Scot Normandie Métropole

Le Scot est un document d'aménagement du territoire qui fixe les grandes orientations de développement. Il s'agit d'un document qui s'impose aux communes. Il est actuellement en phase de révision. S'agissant d'Epron, le Scot intervient principalement en raison de sa présence géographique importante sur ce qui a été longtemps appelé le plateau nord, et qui a été baptisé récemment Epopéa Park. Par ailleurs, l'aspect desserte routière est abordé comme étant un facteur d'accompagnement indispensable de cette zone d'excellence.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité, émet un avis favorable au dossier de révision n°1 du Scot de Caen Normandie Métropole.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

3 Convention de prise en charge de la gestion de l'entretien et pour la rétrocession des voies et espaces communs pour le cœur de village

Une convention tripartite est proposée pour la prise en charge de la gestion de l'entretien et pour la rétrocession des voies et espaces communs. Caen la mer s'engage à prendre la gestion de l'entretien de toutes les parties communes et équipements. La commune prend à sa charge le décompte de l'éclairage public de l'ensemble immobilier.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide de conclure la convention de rétrocession avec la Sas Normandie Réalisations et la communauté urbaine Caen la mer et autorise monsieur le maire à signer l'acte de rétrocession et pièces s'y rapportant.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

4 Procès-verbal de mise à disposition des biens immeubles et biens meubles affectés à l'exercice de la compétence eau potable

Dans le cadre du transfert de la compétence eau potable au syndicat réseau devenu « Eau du Bassin Caennais » depuis le 1^{er} janvier 2019, le procès-verbal actant le transfert de l'ensemble des actes actifs et passifs est finalisé.

Le conseil municipal approuve les termes du procès-verbal et autorise monsieur le maire à signer les actes s'y référant.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

5 Cession des parcelles à l'E.S.I.T.C - acte notarié

Lors de l'extension de l'ESITC, il a été constaté l'absence d'acte formalisant les décisions prises par les assemblées délibérantes en 1999 et 2000 pour la restitution des voiries du site.

Depuis, les limites de propriété ont été apportées. Un document d'arpentage a été établi qu'il convient de valider compte tenu des évolutions foncières.

La cession s'effectue à titre gratuit au profit des parcelles suivantes d'une partie de l'allée Nicéphore Niepce et Rue Pierre et Marie Curie. A savoir les parcelles AC 345 : 5576 m² ; AC 347 : 310 m² ; AC 351 : 128 m² ; AC 355 : 59 m² et AC 359 : 524 m², soit 6 597 m².

Il était prévu un acte de cession rédigé par la Région en la forme administrative. La vente donnera finalement lieu à la signature d'un acte notarié, les frais notariés et liés à la publication de l'acte restant à la charge de l'acquéreur

Le conseil municipal prend acte de la cession et autorise le maire à signer l'acte notarié s'y rapportant ?

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

6 Création d'un poste d'adjoint technique à temps non complet auprès du service technique

La commission ressources humaines s'est réunie le 3 juillet 2019 et propose de renforcer le service technique à savoir la création d'un poste d'adjoint technique à temps non complet.

Monsieur le Maire propose la création de ce poste au 1^{er} Août 2019.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décidé à l'unanimité,

- de créer un poste d'adjoint technique à temps non complet à compter du 1er aout 2019,
- de charger monsieur le Maire des démarches nécessaires à l'application de cette décision.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

7 Création d'un poste d'adjoint d'animation à temps complet auprès du service jeunesse

La commission ressources humaines s'est réunie le 3 juillet 2019 et propose de renforcer le service jeunesse à savoir la création d'un poste d'adjoint d'animation à temps complet.

Monsieur le Maire propose la création de ce poste au 1^{er} octobre 2019.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décidé à l'unanimité,

- De créer un poste d'adjoint d'animation à temps complet à compter du 1er octobre 2019,
- De charger monsieur le Maire des démarches nécessaires à l'application de cette décision.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

8 Convention Arc en ciel- avis sur le choix du prestataire et autorisation de signature

Depuis notre dernier conseil, la commission en charge du dossier a lancé une consultation, réceptionné et analysé les propositions. Le collectif a déclaré l'association Familles Rurales de Villers Bocage comme la mieux disante.

Après délibération, le conseil municipal valide le choix de l'association Familles Rurales et autorise le maire à signer les actes à venir.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

9 Jury d'assises 2020

En vue de dresser la liste du jury d'assises 2019, trois personnes ont été tirées au sort à partir de la liste électorale.

10 Budget primitif 2019

Monsieur le Maire informe le conseil d'une anomalie dans le budget primitif 2019. La modification apportée concerne les lignes de comptes (675, 775, 192) La suppression des lignes de comptes 675 et 775, préserve l'équilibre de la section de fonctionnement. La ligne de FCTVA est augmentée pour préserver l'équilibre budgétaire porté ainsi

Section de fonctionnement : 2 018 249 euros

Section d'investissement : 1 751 567 euros

Le conseil prend acte des nouvelles données et charge monsieur le Maire de procéder aux modifications.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

11 Questions diverses

Néant

L'ordre du jour étant épuisé

La séance est levée à 21h30

- Délibération n°33/2019 : Avis de la commune sur le programme local de l'habitat 2019 - 2024
- Délibération n°34/2019 : Avis sur la révision n°1 du Scot Normandie Métropole
- Délibération n°35/2019 : Convention de prise en charge de la gestion de l'entretien et pour la rétrocession des voies et espaces communs pour le cœur de village
- Délibération n°36/2019 : Procès-verbal de mise à disposition des biens immeubles et biens meubles affectés à l'exercice de la compétence eau potable
- Délibération n°37/2019 : Cession des parcelles à l'ESITC - acte notarié
- Délibération n°38/2019 : Création d'un poste d'adjoint technique à temps non complet auprès du service technique
- Délibération n°39/2019 : Création d'un poste d'adjoint d'animation à temps complet auprès du service jeunesse
- Délibération n°40/2019 : Convention Arc en ciel- avis sur le choix du prestataire et autorisation de signature
- Délibération n°41/2019 : Jury d'assises 2020
- Délibération n°42/2019 : Questions diverses

François BUSNEL		Elisabeth JAMES		Véronique MIKALEF-TOUDIC	<i>A donné pouvoir à Madame Hélène GUÉGUÉNIAT</i>
Marie CHAPUIS		Simon JARAIE	<i>A donné pouvoir à Monsieur Franck GUÉGUÉNIAT</i>	Brigitte QUINIOU	
Jean DAIREAUX		Jacky LEDEUIL		Hélène GUEGUENIAT	
Marielle DIVIER		Alain LEMÉNOREL	<i>A donné pouvoir à Madame Sylviane LETELLIER</i>	François VALLÉE	
Xavier DOSSEUR	<i>A donné pouvoir à Monsieur Jean DAIREAUX</i>	Sylviane LETELLIER			
Christian GIRARD	<i>Absent excusé, n'ayant pas donné de pouvoir</i>	Anne-Gaëlle LEVERRIER			
Franck GUÉGUÉNIAT		Julia LOUIS KATZ			